



SALLE DES FETES
LE TEMPLE

CONTRAT DE LOCATION

Location de la salle communale de Mairie de le Temple

Nom ou association.....
Prénom.....
Adresse
Tél..... Fax..... email.....

Désire louer la salle communale (salle des fêtes) pour le.....

Nature de la manifestation

Prix :€

Un chèque de **caution de 300,00 €**

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes située à la LEBADE, **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location prend effet le samedi à 10h00 au dimanche 19h00
- Les véhicules devront respecter le stationnement : (les chemins d'accès devront être laissés libres).
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire sera recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**

- Les sols devront être balayés et lavés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, la chambre froide seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**

- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le container situé sur le parking de l'école

- Les bouteilles en verre seront déposées dans le petit container situé à l'entrée du parking.

- Il est interdit de fumer dans la salle.

- Par respect des riverains arrêt à partir de 4 heures, des sonos ou autres diffuseurs de musique.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile et remettra une copie de son attestation d'assurance.

- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de M..le Trésorier de la commune de le Temple.

Fait à le.....

Le locataire,

Le Maire,

Faire précéder la signature de la mention
« avoir lu et approuvé le contrat et le règlement
intérieur qui m'a été remis »

Jean- Luc PALLIN

A retourner après signature accompagné :

- d'un chèque de caution de 300,00

- d'un chèque pour la location

- de l'attestation d'assurance « Responsabilité Civile »

à la mairie du Temple, impérativement 15 jours au plus tard avant la date prévue pour la manifestation.